

Sept-Îles, le 14 février 2007

MODIFICATION

Direction des titres miniers
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
880, chemin Sainte-Foy, 4^e étage
Québec (Québec) G1S 4X4

N/Réf. : 7610 09 01 0501902
400378578

Objet : Modification de l'aire d'exploitation d'une sablière 22C05-003,
canton Albert, rang ouest de la Rivière, branche nord-est, lots 2
et 3, MRC de La Haute-Côte-Nord

Mesdames
Messieurs,

La présente modification concerne le certificat d'autorisation délivré le 30 mai 1996 en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2), modifié le 1^{er} décembre 2003, à l'égard du projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'une sablière comportant une activité de chargement direct. L'exploitation se fera au-dessus de la nappe phréatique, sur une superficie totale de 14,87 hectares, à une profondeur moyenne de 6 mètres et maximale de 8 mètres.

Les travaux se dérouleront sur les lots 1, 2 et 3, rang ouest de la Rivière, canton Albert, municipalité de Sacré-Coeur, MRC de La Haute-Côte-Nord.

À la suite de votre demande datée du 9 mars 2006, reçue le 30 mars 2006 et complétée le 6 février 2007, j'autorise, en vertu 122.2 de ladite loi, la modification suivante :

- Prolongation de la durée d'exploitation de la sablière jusqu'au 29 février 2012.

MODIFICATION

-2-

N/Réf. : 7610 09 01 0501902
400378578

Le 14 février 2007

Les documents suivants font partie intégrante de la présente modification :

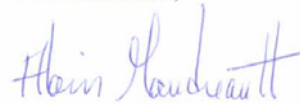
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 9 mars 2006 et signée par André Ouellet, ing., concernant une demande de modification du certificat d'autorisation pour la prolongation de la durée d'exploitation d'une sablière.
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 18 janvier 2007 et signée par André Ouellet, ing., concernant des informations supplémentaires sur le projet, à laquelle était annexé :
 - plan intitulé « *Demande de certificat d'autorisation – site 22C05-003 – MRC de La Haute-Côte-Nord, canton d'Albert* », daté du 17 janvier 2007 et signé par André Ouellet, ing.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

La modification devra être réalisée conformément à ces documents.

En outre, ladite modification de certificat d'autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



AG/XH/hj

Alain Gaudreault
Directeur régional de l'analyse et de
l'expertise de la Côte-Nord